

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009,

I- URBANISME :

1-) Déclarations d'intention d'aliéner présentées par :

Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption à l'occasion de l'aliénation de la propriété cadastrée section ZK n°360, Rue de Bonabry.

2-) **Convention avec Réseau Ferré de France** sur la mise à disposition du terrain en vue de la création d'emplacements complémentaires de stationnement :

Le terrain mis à disposition occupe une superficie d'environ 1300 m² en vue de la création d'un parking pour l'accueil des usagers du transport ferroviaire. Décision de surseoir à la signature de la convention et de solliciter la Région et les Communautés de Communes au titre de l'aménagement des aires de stationnement.

II- BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE:

- 1) Travaux de voirie programme 2009;

A la suite de la consultation et analyse des offres, sont retenues les entreprises :

- Entreprise POMPEI, au titre du lot N°1 tricouche ; pour un montant de 13 158.90 € - 15 738.04 € TTC ;
- Entreprise SCREG OUEST, au titre du lot N°2 enrobé à froid ; pour un montant de 51 148.00 € HT - 61 173.01 € TTC.
- Entreprise SCREG OUEST, au titre du lot N°3 enrobé à chaud ; pour un montant de 33 925.00 € HT + 40 574.30 € TTC

2)- **Echelle sécurisée d'accès au clocher de l'église** : l'offre de l'entreprise MACE est acceptée pour un montant de 12 605.94 € TTC

- Aménagement des bureaux à l'étage de la mairie :

Après analyse des offres les entreprises suivantes sont retenues :

Cloisons Entreprise LECLAIRE = 2 656.34 € HT	3 176.98 € TTC
Peinture Entreprise PENIGUEL = 2 231.45 € HT	2 668.81 € TTC
Revêt des sols Entreprise PENIGUEL = 1 811.75 € HT	2 166.85 € TTC
Electricité Entreprise BLANCHARD = 1 508.00 € HT	1 803.57 € TTC
Câblage informatique Entreprise SOMAINTEL = 1 470 € HT	1 758.12 € TTC

3) **Avenants aux marchés** pour travaux complémentaires réalisés dans les locaux de la bibliothèque : Avis favorable aux avenants suivants

- LOT 13 + Carrelage SARL LECLAIRE = + 1 830.50 € HT
- LOT 04 + Menuiseries Alu ENT RIGAUT = + 4 119.00 € HT
- LOT 05 + Menuis Intérieures ENT MONVOISIN = - 2107.58 € HT
- LOT 14 + Peinture et sols ENT PENIGUEL = + 6 161.43 € HT
- LOT 09 + Electricité ENT BLANCHARD = + 2 279.00 € HT

4-) Inscription du bâtiment du syndicat d'initiative et des chambres d'étapes au programme d'études de la Communauté de Communes pour le ravalement des façades :

La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon a engagé un programme d'aide au ravalement des façades. En vue d'encourager la valorisation du patrimoine, des aides sont accordées aux propriétaires de bâtiments situés dans le périmètre concerné. Dans un premier temps l'aide porte sur le financement de l'étude puis une participation de 30 % sur le coût de réalisation des travaux.

Le conseil décide l'inscription du bâtiment du syndicat d'initiative au titre de l'étude et sollicite la participation de communauté de communes

III- FINANCES 6 AFFAIRES SCOLAIRES -PERSONNEL COMMUNAL- :

1-) Affectation d'une classe élémentaire à l'école publique de la Roche des Grées : le conseil prend acte de cette décision et s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires pour l'ouverture à la rentrée de septembre 2009. Le nombre total de classes sera de 11 classes dont 4 maternelles et 7 élémentaires

2-) Demande de subvention pour acquisition d'ouvrages à la bibliothèque, au titre du Contrat de Territoire :

Demande de participation financière auprès de la Communauté de Communes au titre de l'acquisition d'ouvrages destinés aux jeunes et dont le prêt est gratuit.

3-) Contrat d'Assistance Technique avec le Département pour l'Assainissement collectif:

Avis favorable est donné sur l'offre de prestation du service du Conseil Général concernant l'appui technique sur le suivi et le respect des prescriptions réglementaires ; l'appui méthodologique pour favoriser l'émergence et la conduite des projets d'évolution du système d'assainissement collectif. La durée de la convention est fixée à 4 ans moyennant une contribution de 0.30 € par habitant soit $x 2 825 = 847.50$ €

7-) Projet de regroupement des 2 syndicats SAMOV et Syndicat des Sports : Un accord de principe est donné au projet de dissolution des deux syndicats SAMOV et Syndicat des sports en vue du regroupement des compétences au sein d'une seule structure, sous réserve de l'adoption des statuts et compétence du nouveau syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

- Invitation de l'Association AVEC pour l'organisation d'une soirée débat le 12 juin prochain
- Rapport du budget du CCAS
- Rapport d'étude sur le diagnostic de fonctionnement du restaurant scolaire

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN